

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 27 avril 2017**

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusés (Mmes Fabienne Bill, Sandra Caruana, Myriam Grandjean, Stella Motta-Larrivé et Sara Ouerchifani, MM. Nicolas Aeschmann, René Barioni, Jean-Philippe Genoud et Guillaume Labouchère).

2 arriveront plus tard (Mme Anita Waeber, M. Olivier Fantino).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Par courriel du 12 avril 2017, Mme Anna Pallotta Ladisa, 1<sup>er</sup> membre de la Commission technique pour le préavis n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public, a requis le report du rapport concernant ce dit préavis, pour lequel une décision devait être prise lors de la présente séance. Cette demande a été acceptée par le Bureau par courrier du 13 avril 2017 et le rapport de la Commission technique pour ledit préavis est dès lors attendu pour la prochaine séance du 22 juin 2017. Les membres de la Commission technique et le Municipal en charge de ce préavis se concerteront entre eux pour une éventuelle nouvelle séance. La Commission des finances, qui a déjà déposé son rapport, a été avisée de ce report.

Le Bureau a reçu 1 postulat et 1 interpellation.

- Postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales".

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui.

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

• Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié, qui est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de trois Conseiller(ère)s.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2017.

4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 15** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville.
7. **Préavis municipal n° 16** relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des places de jeux sur le territoire de Gland.
8. **Préavis municipal n° 17** relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'administration communale pour la législature 2016-2021.
9. **Préavis municipal n° 18** relatif à la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.
10. **Préavis municipal n° 19** relatif à l'assainissement du bruit routier – "mesure d'allègement".

### **Préavis – Première lecture**

11. **Préavis municipal n° 20** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson.
12. **Préavis municipal n° 21** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron.

### **Autres objets**

13. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.
14. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.

### **Divers**

15. Postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales".
  16. Interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui.
  17. Divers et propositions individuelles.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation de trois Conseiller(ère)s**

Le Bureau a reçu 3 démissions.

En préambule, le président lit la démission reçue de M. Laurent Bachelard.

Par courriel, le Bureau a été informé par le GdG que M. Laurent Bachelard serait remplacé par Mme Rosanna Vaccaro.

M. Daniel Calabrese présente, au nom des GdG, Mme Rosanna Vaccaro, qui n'est pas une inconnue, en remplacement de M. Laurent Bachelard : *"Malgré son très jeune âge, Mme Rosanna Vaccaro a déjà une belle expérience politique derrière elle. En effet, elle a siégé toute la législature précédente avec Les Verts de Gland. Durant cette période, elle a participé à la Commission de naturalisation et a officié également en tant que scrutatrice durant deux ans. J'imagine que ceux qui ne levaient pas bien la main lors de la précédente législature s'en rappellent encore. Mme Rosanna Vaccaro est en possession d'un bachelor, mention bilingue, de l'Université de Fribourg, ainsi que d'un master en droit de l'Université de Lausanne. Elle travaille actuellement à la direction du Registre foncier de Lausanne, en qualité de collaboratrice juridique. Je vous demande donc de lui faire bon accueil, et je suis certain qu'elle accomplira son devoir citoyen avec conviction, enthousiasme et compétence".*

Le président lit ensuite la démission reçue de Mme Melissa Weber.

Par courriel, le Bureau a été informé par le PLR que Mme Melissa Weber serait remplacée par M. Roger Hemberger.

M. Michel Girardet présente, au nom du PLR, M. Roger Hemberger, en remplacement de Mme Melissa Weber : *"M. Roger Hemberger est né le 8 juin 1957 à Zuchwil, dans le canton de Soleure. Il est marié, père de deux enfants adultes, et habite à Gland depuis 1985. Après 30 ans d'activité professionnelle dans le secteur privé, il travaille depuis 12 ans au poste de responsable d'achats pour les constructions et le facility management à l'EPFL, s'occupant des appels d'offres publiques et des procédures légales. Il est président du Hockey Club St-Cergue, membre du comité du Club de vol libre de La Dôle et soutient son épouse à la boutique "Passion Cadeau" à Gland. La question des infrastructures sportives dans la région ainsi que la situation des commerces à Gland sont ses préoccupations prioritaires. Il se réjouit de pouvoir faire partie du Conseil communal dans la ville où il a passé la plus grande partie de sa vie. Il met à disposition ses connaissances professionnelles, son temps et ses relations pour le bien de notre ville."*

Le président lit enfin la démission reçue de M. Nicolas Aubry.

Par courriel, le Bureau a été informé par le PLR que M. Nicolas Aubry serait remplacée par M. Eric Dällenbach.

M. Michel Girardet présente, au nom du PLR, M. Eric Dällenbach, en remplacement de M. Nicolas Aubry : *"M. Eric Dällenbach est né à Orbe, dans le Nord vaudois, et y a vécu son enfance et sa jeunesse. Après ses études commerciales, il a travaillé à Bâle, Berne, Genève et Lausanne. Il a été engagé au département fédéral des finances et il a fait une formation de spécialiste concernant les impôts indirects (TVA, droits de douane, taxes carburants, RPLP, etc.). Il a également effectué une formation en droit fiscal et droit pénal administratif (DPA). Il a également dispensé de nombreuses formations auprès du département ainsi qu'au niveau des exportateurs, importateurs et transitaires suisses. Ensuite, il a été nommé Chef de la section antifraude pour la Suisse romande. Il a dirigé une quarantaine de personnes et ordonné de nombreuses enquêtes, perquisitions, séquestres et arrestations dans le cadre de cette fonction. Il a notamment représenté à de nombreuses reprises l'administration fédérale devant les tribunaux et dirigé des commissions rogatoires dans plusieurs pays d'Europe, eu égard aux bilatérales signées par la Suisse dans le cadre des assistances administratives et de l'entraide judiciaire internationale. Il a tissé de nombreux contacts avec l'économie en tant que spécialiste de la criminalité économique. Il a toujours travaillé de manière la plus objective possible et dans le respect de la chose publique. Pour lui, les secteurs public et privé sont complémentaires. M. Eric Dällenbach est marié est habite à Gland depuis 1982, époque où le Ruttet n'était encore qu'un champ de carottes. Retraité depuis deux années, il occupe ses journées à la marche, la lecture de livres de nature philosophique ou sociétaux, aux voyages, à son petit fils et au cinéma. Il a deux fils, dont l'un est ingénieur EPFL en informatique et l'autre médecin qui prépare actuellement son deuxième FMH. Depuis qu'il habite à Gland, M. Eric Dällenbach s'y plaît beaucoup, même s'il a été un pendulaire pas souvent présent à son domicile. Il a toujours été intéressé par la politique et désire également voir le côté législatif. Il attend cette nouvelle aventure avec plaisir. Il espère pouvoir y apporter son expérience de vie dans une approche constructive"*.

L'élection d'un(e) membre remplaçant M. Nicolas Aubry au sein de la Commission du plan de zones aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal du 22 juin 2017.

Le président invite Mme Rosanna Vaccaro, M. Roger Hemberger et M. Eric Dällenbach à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 63.*

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2017**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2017.*

### **4. Communications du Bureau**

- Le 18 mars, le président était invité à la soirée de la Fanfare de Gland. Ce fut un très beau concert sur le thème des musiques de film, ainsi qu'un bel engagement d'une équipe de musiciens motivée et dynamique.
- Le 20 mars, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 20 mars encore, dans la foulée, la traditionnelle réunion annuelle entre les Présidents, les Chefs de groupes politiques, la Municipalité et le Bureau du Conseil communal s'est tenue à la salle de l'Horloge. Il s'agit d'une réunion conviviale, voulue afin que chacun puisse exprimer ses idées et souhaits afin d'optimiser le fonctionnement et la communication entre les différents organes législatifs et exécutifs de la commune de Gland. Il en est ressorti bon nombre de points, dont les représentants des Conseiller(ère)s leur ont certainement rendu compte lors de leurs séances de groupe. L'un d'eux sera repris aux points 13 et 14 de l'ordre du jour.
- Le 21 mars a eu lieu la soirée inaugurale du nouveau passage sous-voie de la gare, que chacun a certainement déjà emprunté. Il s'agit d'une véritable "autoroute à piétons et vélos" !
- Le 5 avril, le président a participé à l'assemblée générale de la Société de développement. Les participants ont eu la chance de pouvoir compter sur une équipe de bénévoles, prêts à organiser l'animation de la commune, par exemple et notamment par la célèbre journée "tartines" du 1<sup>er</sup> Août. Le président félicite et remercie toute l'équipe.
- Par courrier du 24 avril 2017, le Bureau a été informé de la démission de Mme Florence Rochat, du groupe GdG. Au vu du délai et du fait que la liste des viennent-ensuite du groupe GdG est épuisée, il a été décidé de traiter cette démission lors de la prochaine séance du Conseil communal du 22 juin 2017.
- La campagne en vue des élections cantonales bat son plein depuis bon nombre de semaines. La commune est bien représentée au niveau candidats pour le Grand Conseil. Le président souhaite bonne chance à toutes et tous les candidats. Il rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier d'aller voter et de faire voter autours d'eux. Chaque voix compte.
- Sur ce même sujet, le président ne saurait passer à côté des incivilités de ces derniers jours : affiches et panneaux de candidats ou de partis arrachés ou endommagés, tagués, panneaux de signalisation endommagés, etc. En se promenant dans la commune, il a eu l'impression que l'on avait à nouveau affaire à une vague de déprédations, telle celle qui a été vécue il y a quelques années, notamment dans le secteur de la gare. Le président compte sur les autorités exécutives pour faire leur maximum pour stopper ces actes que la population ne veut plus voir. Il termine ce sujet en citant M. le Syndic de Dully, Frédéric Mani, candidat au Grand Conseil, dont une affiche à son effigie a été affublée d'un très joli nez rouge. Ce dernier a répondu à l'auteur au travers des réseaux sociaux en écrivant : "*rassurez-vous, si je vais à Lausanne, ce n'est pas pour faire le clown*". L'autodérision est probablement une excellente réponse à la provocation.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegny**, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal : le 24 avril 2017, arrivée de M. Jonathan ZOSSO, collaborateur support informatique.
- Conseil régional : cette année, un jury désigné par le Conseil régional a choisi de récompenser la société Marquise Technologies, basée à Gland. Cette entreprise développe, conçoit et commercialise des solutions informatiques pour le traitement d'images pour le cinéma et la télévision. Elle fournit des solutions haut de gamme pour le traitement de l'image, l'étalonnage des couleurs, la finition de productions numériques pour le cinéma, la télévision et les plateformes de vidéo à la demande.  
Le projet récompensé concerne VORTEX, une plateforme web qui permettra de transformer un contenu media et de le livrer ensuite de manière dématérialisée. L'architecture de la plateforme sera déployée sous forme de service Cloud.  
L'entreprise reçoit un prix d'une valeur de CHF 50'000.- de la part du Conseil régional, en cofinancement avec le canton de Vaud.  
La Municipalité félicite cette entreprise glandoise.
- Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, qui a eu lieu le jeudi 30 mars 2017, à 20h00, à la Salle communale de Dully, deux préavis ont été soumis au vote et acceptés, savoir :
  - Préavis n° 10-2017 relatif à la contribution de CHF 169'500.- TTC du fonds régional TP affecté pour l'aménagement de l'arrêt de bus Gilly-Condémines, et l'adaptation d'un carrefour à feux à la route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus. Cela est toujours basé sur le fonds pour les transports publics de CHF 35.- par habitant sur 5 ans, c'est-à-dire CHF 155.-, qui avait fait l'objet d'un préavis et avait été accepté par le Conseil communal.
  - Préavis n° 13-2017 relatif à la participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018. On s'aperçoit que le travail qui a été fait par le Conseil régional sur la mobilité et sur les lignes de bus en particulier porte effectivement ses fruits. Sur certaines lignes, une augmentation de fréquentation de plus de 50 % a été observée et cela est réjouissant. Par contre, sur quelques lignes, le nombre de courses a dû être réduit. En effet, il faut savoir que l'Office fédéral des transports subventionne une ligne tant que celle-ci couvre au minimum 20 % de ses charges, et il est vrai que parfois certaines lignes descendent au-dessous de ce chiffre. Dans ce cas-là, soit il est estimé qu'il y a des efforts à faire et les communes et le Conseil régional participent durant une année ou deux au maintien de ces courses et, si le problème se poursuit, ces lignes sont abandonnées. S'agissant du montant de CHF 190'000.- qui a été voté, l'objectif est, après un certain nombre d'années, de redonner finalement un peu de poids, surtout au niveau de la communication, pour que les personnes se rappellent qu'il y a des bus qui sont tout à fait corrects et qui passent près de chez eux.
- En date du 8 octobre 2015, le Conseil communal avait approuvé la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal du 30 mars 2017, les premiers préavis DISREN sont apparus, savoir :
  - Préavis n° 11-2017-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'étude de réalisation de la liaison modes doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle;
  - Préavis n° 12-2017-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte. Les Conseiller(ère)s ont pu voir ce projet dans la presse, qui a fait l'objet d'un concours, et qui réjouit les vigneron de la région et les amateurs de vin.
- Toujours lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, le programme de législature du Comité directeur du Conseil régional a été présenté. Ce programme, que l'on peut retrouver sur site Internet de RégionNyon, est très court mais donne les points essentiels. Il y a 4 points particuliers sur lesquels il est fait des efforts, soit inciter la mobilité, développer les

zones industrielles et les zones artisanales (ZIZA) afin de maintenir et développer le secondaire de la région nyonnaise, valoriser l'environnement et les ressources, ainsi que soutenir la vie culturelle et les sports de nature.

- Le rapport annuel du Conseil régional du district de Nyon sur l'activité 2016 a été déposé et peut également être consulté sur le site Internet de RégionNyon. Il encourage les Conseiller(ère)s à lire ce document de 15 pages afin de voir le nombre de sujets et de thématiques qui sont touchés.

*Avec l'arrivée de M. Olivier Fantino et de Mme Anita Waeber,  
le nombre de Conseillers présents passe à 65.*

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- EMS "Le Chêne" : hier a eu lieu la conférence de presse pour marquer le démarrage des travaux de construction de l'EMS "Le Chêne", au chemin du Bochet. Pour rappel, ce nouvel EMS comptera 56 lits, dont 52 chambres à 1 lit et uniquement 2 chambres à 2 lits, prévues pour des couples. Le maître de l'ouvrage est la Fondation Belle-Saison, qui gère l'EMS de Gland "Les 4 Saisons", l'EMS de Begnins "Bellevue" et l'EMS de Mont-sur-Rolle "La Clé des Champs". Le terrain de 7'883 m<sup>2</sup> a été mis en droit de superficie non onéreux par la commune, suite à l'acceptation par le Conseil Communal en 2012. Le Conseil d'Etat a accepté de le financer pour CHF 16'250'000.- en décembre de l'année dernière. Si tout se passe bien au niveau des travaux, l'EMS "Le Chêne" devrait être terminé début 2019. A ce moment-là, les résidents de l'EMS "Les 4 Saisons" pourront alors déménager et ce dernier sera rénové pour devenir un établissement pour courts-séjours.
- Fête de la Danse : cette nouvelle manifestation, organisée pour la première fois sur la Côte par les villes de Gland et Rolle, aura lieu du 5 au 7 mai prochain. La Fête de la Danse, c'est quelques jours pour danser ensemble dans les théâtres, dans les centres culturels et dans l'espace public.  
Le programme glandois est notamment composé de 16 cours de danse, 14 spectacles/performances/démonstrations, 3 bals, un choréoké, un film, une Flash-Mob et une battle hip-hop entre Gland-Rolle.  
Le badge est à CHF 15.-. Il est gratuit pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Il donne accès à tous les cours et spectacles et est valable dans les 29 villes de Suisse qui participent à cet événement.
- L'Association "La Côte Flûte Festival" propose, le 12 mai à 20h00, au Théâtre de Grand-Champ, un concert sous l'appellation "Les Saisons de La Côte". Ce sera l'occasion de voyager musicalement dans le répertoire roumain et classique et de tisser les liens avec des musiciens internationaux en vue du prochain festival.
- Evento propose chaque saison de rencontrer un grand écrivain. Le 15 mai, à 20h30, Gonzague St-Bris racontera ses "Histoires du XX<sup>ème</sup> siècle". Les billets sont en vente sur le site de Grand-Champ et celui d'Evento, ainsi qu'à l'entrée.
- Fête des Voisins : le 19 mai prochain aura lieu la Fête annuelle des voisins. C'est l'occasion de donner rendez-vous à ses voisins pour faire connaissance et échanger autour d'un verre ou d'un repas.  
La ville de Gland met gratuitement à disposition une certaine quantité de tables et de bancs. Ce matériel doit être réservé auprès de l'Administration générale. Il est livré puis repris par les services communaux sur le lieu de la fête.  
Les personnes intéressées peuvent prendre contact au greffe communal jusqu'au 12 mai pour commander le matériel nécessaire.
- Cinéma Open air de Gland : il aura lieu de 11 au 15 juillet à Grand-Champ. Le public pourra découvrir de beaux films récents et aura l'occasion d'assister à des concerts tout en se restaurant avant la projection de 21h30.  
Les billets seront en vente au greffe municipal et sur Internet dès le mois de juin. Le prix des places reste inchangé, soit CHF 13.- et CHF 10.- pour les tarifs réduits.

## **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Le duel intercommunal "La Suisse Bouge" aura lieu à En-Bord, le mercredi 10 mai, dès 14h00. Cette manifestation, qui a lieu chaque année dans tout le pays, est l'une des plus grandes plateformes nationales qui vise à favoriser le sport et une alimentation saine. Cette année, Gland affrontera Bulle et La Tour-de-Trême. Une multitude de sports seront proposés : marche, course à pied, vélo, tennis, football, etc. Il encourage la population à venir nombreuse. En général, environ 500 personnes participent à ce gros événement. Des sports seront également coachés : la zumba à 14h30, la salsa à 16h30, le kick-boxing à 17h45 et l'urban training à 18h30.  
Exceptionnellement, cette première cession d'urban training partira d'En-Bord et, au vu de l'événement, un second groupe sera constitué, soit 50 personnes maximum au total. Il encourage la population à s'inscrire à cette activité ouverte à tous, qui, il le rappelle, n'est que de la marche avec plusieurs exercices à différents endroits de la ville, sur des sites définis par rapport au mobilier urbain, adaptés à chaque niveau des participants. Par la suite, l'urban-training aura lieu les mercredis de 18h30 à 19h30 et partira du bâtiment communal.
- Le TaxTruck sera présent au Marché le mercredi 3 mai prochain et une information à ce sujet a paru dans le GlandCité.  
Il en profite pour remercier les employés du Service de la communication qui fait de l'excellent travail quant à la promotion des événements glandois.
- Finances : les comptes 2016 se sont bouclés avec un bénéfice de CHF 654'470.-, pour une marge brute d'autofinancement qui se monte à CHF 4'943'512.-. Pour le budget 2016, un déficit de CHF 1'800'000.- avait été prévu; en vérité, on est à CHF 654'470.- en-dessus, avec une bonne marge d'autofinancement. Cela est lié à plusieurs facteurs, notamment la vente du terrain à Swissquote, qui représente environ CHF 1'710'000.-, ainsi que la rétrocession de 50 % des revenus négatifs sur un gain immobilier pour environ CHF 1'070'000.-. Cela compense un peu un gain immobilier réduit pour 2016. En 2015, il y avait eu un gain immobilier exceptionnel, qui a été réduit de 50 % suite à la réclamation admise d'un contribuable, pour CHF 2'150'000.-. La différence de CHF 1'800'000.- par rapport au budget est notamment due au fait que les charges ont été extrêmement bien tenues. Le détail sera communiqué aux Conseiller(ère)s avec le rapport des comptes de l'exercice 2016, qui leur sera transmis et fera l'objet d'un préavis avec décision en un seul débat lors de la prochaine séance du Conseil communal du mois du 22 juin.

## **Mme Christine Girod**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Parlement des Jeunes a tenu sa première Assemblée générale le mercredi 5 avril dernier, au bout d'une année d'activité. Le Comité, composé de 10 personnes, a été élu. Le président, Donovan Galvez, le secrétaire Esteban Marquez et le caissier John Ferreira, tous les trois sortants, ont été réélus dans leur fonction. Kimberley Scherrer, Soraya Boukhari, Michael Czapka, Nicolas Gaillard, Julien Amerant, Josselin Dang et Raphaël Finsterwald viennent compléter le Comité.  
Elle a eu le plaisir d'assister à cette Assemblée générale et il est très impressionnant de voir comment ces jeunes sont structurés, sérieux et ont le respect de leur conscience.  
A cette occasion, le président de ce Parlement a présenté le programme très chargé des actions prévues pour 2017. Elle aimerait relever le sérieux et l'engagement dont font preuve ces jeunes filles et jeunes hommes. C'est un réel plaisir, mélangé à une bonne dose de fierté pour la Municipale qu'elle est, de pouvoir compter un Parlement des Jeunes à Gland. Cela est assez envié dans le district et même dans le canton. C'est une belle concrétisation du travail réalisé auprès et avec les jeunes par le Service jeunesse depuis de nombreuses années, que ce soit dans la rue, dans salles de gym ou à diverses occasions. Elle en profite pour saluer l'énorme travail effectué par le Service jeunesse.
- Le Réseau Jeunesse organise la Fête du Skate Park le samedi 13 mai prochain à En-Bord. Des flyers concernant cet événement ont été déposés sur les tables des Conseiller(ère)s. Elle souligne le fait que le Parlement des jeunes, qui fait partie du Réseau Jeunesse, est également partenaire pour l'organisation pour cet événement, de même que le CRL et Espace Prévention. Le flyer a été réalisé par Josselin Dang, membre du Parlement des Jeunes.

- "Gland ça marche !" : Le Comité d'organisation, composé de Nicole Payot, Bettina Schoppflin-Ettaleb, Ahimara Buffat, Tiziana Yammouni, Mathieu Lasson, Jean-Claude Kirchofer et elle-même, s'est remis au travail. La 3<sup>ème</sup> édition de "Gland ça marche !" est programmée au samedi 23 septembre 2017 et aura lieu dans le quartier de Mauverney, de 12h00 à 20h00.
- Etablissement secondaire : hier matin, à la Salle communale, ont eu lieu les joutes oratoires de Jeunesse-Débat. La classe de 11 VP de Mme Ana Tièche s'est prêtée au jeu de débats sous forme de quarts de finale, de demi-finales puis de finale.

Trois thèmes étaient préparés par les élèves, soit :

- Pour ou contre une vidéosurveillance à l'établissement secondaire de Grand-Champ;
- Pour ou contre la peine de mort;
- Faut-il autoriser l'adoption d'enfants par les couples homosexuels ?

La matinée a été jonchée d'arguments et de déclarations, et cela a donné des joutes oratoires très intéressantes.

Le but de cette activité est d'entraîner l'art des joutes oratoires et du débat. Les élèves avaient préparé les thèmes à l'avance en classe, mais, lors des joutes, ils ont du défendre une position (pour ou contre) et non pas une position personnelle. Cet événement, auquel ont participé Mme Catherine Labouchère, M. Christian Gander et M. Gilles Davoine, était organisé par l'Etablissement secondaire.

- Préavis municipal n° 100 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs : à l'issue de la procédure de marchés publics, concernant cet équipement, la Municipalité a adjugé les travaux d'équipement à la société Galmar.  
Les travaux d'installation seront réalisés entre la fin du mois de juin et le mois de juillet, le mois d'août étant réservé aux réglages, et les élèves pourront utiliser les écrans interactifs dès la prochaine rentrée scolaire.
- Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) : l'assemblée du Conseil intercommunal du RAT a eu lieu le 6 avril à Givrins. A cette occasion, l'ensemble des comptes 2016 ont été approuvés.
- Anime Ta Ville : ce samedi 29 avril, de 10h30 à 18h00, l'Association Anime ta Ville, qui s'est créée il y a une année et qui développe des projets pour les familles et les enfants, organise pour la deuxième année consécutive la Kermesse de Mauverney.  
L'année dernière, les fonds récoltés ont servis à financer une partie d'un camp scolaire pour les 3P et 4P de Mauverney.
- Littering : depuis 2014, un groupe littering travaille à l'interne de la commune sur différentes actions de sensibilisation et de prévention par rapport à ce problème de déchets qui jonchent la ville. Plusieurs actions verront le jour ces prochains temps :
  - une campagne d'affichage avec des images qui rappellent le problème du littering sera faite tout prochainement sur les panneaux culturels, dans les écoles, à la plage et au centre sportif;
  - des ambassadeurs du littering (communauté d'intérêts pour un monde propre) seront présents à Gland pour la Fête du Chêne, qui aura lieu le 29 juin. Ces ambassadeurs sensibilisent la population et donnent des explications;
  - la plupart des 220 poubelles de la ville de Gland seront décorées avec le logo du littering "Gland Belle, la poubelle qui rend la Ville plus belle", logo qui avait été retenu après un concours réalisé auprès des jeunes;
  - des cendriers de poche, également avec ce logo, ont été préparés et seront distribués au greffe municipal ou lors de manifestations;
  - suite à une question soulevée par M. Guillaume Labouchère, Conseiller communal, concernant l'acheminement, directement au lac, des mégots et autres détritiques jetés dans les grilles d'écoulement d'eau, plusieurs dizaine de ces dernières seront dotées, grâce à des marquages au sol à l'aide d'un pochoir, d'un message visant à sensibiliser le piéton par une inscription "Pas de mégots dans le caniveau".

Elle ne peut qu'encourager les Conseiller(ère)s et l'entier de la population à soutenir les efforts de la Municipalité et du personnel communal et contribuer aux bons résultats de ces mesures.



## **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Réaménagement de la plage de la Falaise : la mise à l'enquête publique a soulevé 4 oppositions, soit 2 de la part de voisins, une de la part d'un propriétaire situé un peu plus loin et une de la part de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées, laquelle sera réglée bien évidemment d'un commun accord. Au vu de ces petits soucis administratifs, aucun retour n'a encore été reçu des services cantonaux. Les travaux de réaménagement de la plage ne vont dès lors pas pouvoir débuter cette année dans la mesure où un préavis doit être soumis aux Conseiller(ère)s pour l'octroi d'un crédit pour la réalisation de ces travaux, lequel sera présenté dans le courant de cet été afin de pouvoir commencer les travaux dès que le permis de construire pourra être délivré.
- Le 21 mars dernier a eu lieu l'ouverture provisoire d'une partie du nouveau passage inférieur de la gare, et non pas l'inauguration du passage sous-voie comme l'a mentionné le président. A cette occasion, un verre de remerciement était offert au voisinage. L'inauguration sera probablement faite lorsque l'entier du passage sous-voie sera ouvert, dans le courant du mois de septembre. La fin de l'ensemble des travaux (mise à niveau des quais, pose de marquises, finitions du passage sous-voies) est prévue dans le courant du mois de décembre.

## **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Criminalité : la police cantonale a transmis les statistiques de la criminalité pour Gland. Il a été constaté une baisse globale des infractions, soit :
  - une baisse de 39 % des vols à la tire ou à l'astuce;
  - une baisse de 25 % des vols par introduction clandestine;
  - une baisse de 26 % des vols par effraction;
  - une baisse de 42 % des vols de véhicules;
  - une baisse de 40 % des dommages à la propriété sans vol;
  - une baisse de 23.5 % des contraventions pour consommation de produits stupéfiants;
  - une baisse de 24.6 % des contraventions pour possession de produits stupéfiants;
  - une baisse de 7 % du trafic de produits stupéfiants.

Au niveau suisse, il a également été constaté une baisse globale des infractions, soit :

- une baisse de 8.2 % du nombre des infractions au Code pénal suisse;
- une baisse de 15.2 % des infractions contre le patrimoine;
- une baisse de 40 % des dommages à la propriété;
- une baisse de 21 % des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants.

Elle relève que la Municipalité est vraiment satisfaite des excellentes relations entretenues avec le corps de gendarmerie et les autorités locales, ainsi que de leurs prestations fournies.

- La conférence publique traitant du sujet "héberger un requérant chez soi" aura lieu jeudi prochain. Des flyers concernant cet événement ont été déposés sur les tables des Conseiller(ère)s.

## **M. Michael Rohrer**, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Les travaux entrepris par l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) sur le rond-point situé à l'avenue du Mont-Blanc, au croisement avec la route des Avouillons et la rue du Midi, se sont très bien déroulés, et même un peu plus rapidement que prévu. Les refoulements qui avaient pu être constatés auparavant dans certains immeubles le long de la conduite ne devraient plus se reproduire.
- Le bouquet de chantier des nouveaux locaux de la SADEC a eu lieu le mardi 18 avril. Le bâtiment, qui se trouve sur la parcelle 436, devrait être terminé dès cet été. La SADEC aurait dû normalement s'installer dans ces locaux dès la fin du mois de juin mais le chantier a malheureusement pris un peu de retard car la SADEC, travaillant dans les déchets, voulait être exemplaire dans le choix des matériaux et avait choisi du bois suisse également travaillé et retraité en Suisse. Deux semaines avant la livraison du bois, la menuiserie où le bois était stocké a brûlé. Actuellement, la SADEC se trouve à l'Asse, à Nyon. Au niveau de la SADEC,

le déménagement permettra d'économiser pratiquement 50 % par rapport au loyer payé actuellement à la ville de Nyon.

- Les luminaires de la ville devant être contrôlés encore jusqu'à demain par la SEIC, il est possible qu'ils soient volontairement allumés pendant la journée.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 6. Préavis municipal n° 15 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Christian Vernex, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare que, en ce qui le concerne, ce rapport le laisse vraiment sur sa faim. Il rappelle que le préavis qui avait été modelé en 2010 n'avait été adopté qu'avec beaucoup de réticences, puisqu'il l'avait été à 31 contre 26. Mais il demandait notamment d'attendre les expériences faites sur la zone nord. Or, à ses yeux, ni le préavis ni le rapport ne répondent clairement à cela et il pense qu'il n'est pas sûr que les constats faits au nord soient un véritable mieux. Par exemple, à la rue de la Gare, si effectivement cette zone 30 km/h a amélioré la circulation sur le chemin des Magnenets ou sur le chemin des Vignes, il n'est pas sûr que, avec l'abandon des cédez-le-passage qu'il y avait à l'époque et avec les actuelles priorités de droite, cela amène plus de sécurité pour les cyclistes qui descendent l'avenue de la gare. D'un certain côté, les zones 30 km/h apportent un mieux, mais, au niveau global, il n'est pas forcément convaincu. En plus, dans le sud de ville, on ne trouve pas forcément des chemins aussi étroits que ceux existants dans le nord. Il rappelle également que, en 2008, il avait été voté un préavis pour l'aménagement sur les accès sud, en direction de la gare. Cela prouve que l'on peut vraiment améliorer la sécurité au coup par coup, sans passer toute la ville en zone 30 km/h. En ce qui le concerne, il a vraiment l'impression que, au nom de la sacro-sainte sécurité, on ne prend pas vraiment le temps de réfléchir. On met toute la ville à 30 km/h et ainsi c'est bien, l'affaire est réglée. A son avis, c'est ce que l'on appelle "travailler avec ceinture et bretelles". Il pense que si toutes les routes glandoises étaient vraiment dangereuses à ce point, cela se saurait. La ville de Gland doit-elle vraiment être la première ville de Suisse à passer entièrement en zone 30 km/h, hormis les grands axes ? Personnellement il n'en est pas du tout convaincu, c'est pour cela qu'il votera contre ce préavis.
- M. Michael Rohrer : explique qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème au niveau des accidents ou de la sécurité, il y a évidemment encore d'autres choses. Il faut également tenir compte du confort des habitants, ainsi que des nuisances sonores. Il est incontestable que, entre les vitesses auxquelles roulent les véhicules actuellement et une zones 30 km/h, la diminution du bruit est énorme. Et là il y a des efforts à faire et ils seront faits aussi pour cette raison-là.
- M. Gérald Cretegnny : comprend bien la position de M. Michel Girardet. Il dirait juste que le concept lui-même a été validé par le Conseil communal il y a déjà plusieurs années. Il est vrai que les choses évoluent, mais elles évoluent aussi avec un nombre de véhicules toujours de plus en plus fort. L'un des soucis de sécurité également était de remettre trop de véhicules en roulement au sein même de la ville. Il existe actuellement un système avec deux grandes perpendiculaires, avec finalement un réseau en peigne et, dans le cadre ce dernier réseau, on arrive à avoir des vitesses qui deviennent petit à petit correctes. S'agissant des perpendiculaires qui sont aujourd'hui engorgées, la Municipalité essaie de trouver des

solutions afin de remédier à ce problème, solutions qui seront peut-être bientôt trouvées au vu des projets en cours, qui mettent un peu de temps à se réaliser. Il ajoute que ce concept a relativement bien sécurisé la zone nord. Concernant les problèmes liés à la rue de la Gare qui ont été évoqués, il explique que chacun a peur finalement de ce qui se passe, de ce qui pourrait se passer, mais il est vrai que, en terme d'accidentologie, il n'y a pas de preuve que ce soit un endroit qui, forcément, est dangereux. S'agissant des priorités de droite, auxquelles tout le monde s'y fait petit à petit, il croit que chacun a un jour été confronté à une voiture qui lui a passé devant alors qu'elle n'était pas prioritaire, mais dans la mesure où les usagers sont tellement attentifs au trafic, il y a beaucoup moins de soucis de sécurité. Concernant les accidents qui sont survenus dans la ville, sans vouloir rentrer sur les questions d'accidentologie et sans vouloir refaire le débat de la première partie de la zone 30 km/h où il avait été expliqué ces problèmes d'accidentologie, certains se sont produits sur des axes entièrement sécurisés, où chaque usager avait ses bandes bien particulières. Là, simplement, le problème vient du fait que, lorsqu'on circule sur une route sécurisée, on estime qu'il n'y a pas de possibilité qu'il y ait un autre utilisateur sur cette route. Des conflits peuvent également se passer avec des enfants qui traversent tout d'un coup la route ou qui sautent d'un trottoir. Mais dans un quartier avec une zone 30 à km/h, donc avec des flux qui se mélangent, beaucoup moins de problèmes sont rencontrés. La preuve en est que, actuellement, en termes d'accident à ce niveau-là, il n'y en a pas eu dans le cadre de la commune.

- Mme Marion Wahlen : est pour sa part partagée sur cette zone 30 km/h. Pour vivre régulièrement avec ces voitures qui passent à 30 km/h, elle trouve cela effectivement très agréable. Il y a toutefois une chose qui la gêne, c'est la question des piétons qui ont l'impression d'être prioritaires. Pour elle, il est très important d'éduquer tous les usagers, parce que chacun doit être à sa place. Mais elle ne tolère pas qu'un piéton traverse sans regarder la route et sans se préoccuper du trafic.
- M. Michael Rohrer : précise qu'une information concernant les règles de priorité pour les zones 30 km/h sera refaite, car il est clair que pour certaines personnes ces règles posent problème. Les piétons ont parfois l'impression de pouvoir passer avec la priorité, ce qui n'est pas le cas; ils peuvent effectivement traverser où ils veulent mais ne sont pas prioritaires. Pour en revenir à l'accidentologie, il précise que les chances de survie d'un piéton shooté sur une zone à 50 km/h sont de l'ordre de 50 %, alors qu'elles sont de l'ordre de 95 % dans une zone à 30 km/h. Il est donc très clair que, au niveau des piétons, les chances de survie en cas d'accident sont nettement plus élevées dans une zone à 30 km/h.
- M. Olivier Fantino : déclare que les bienfaits des zones 30 km/h sont parfois contredits. Aujourd'hui, des études démontrent justement que, lorsque l'on freine puis que l'on accélère, cela engendre en fait plus de bruit que de rouler à 50 km/h. Il faut également savoir que, aujourd'hui, les véhicules sont très contrôlés, autant en terme de normes sonores que de normes d'émissions. Ces contrôles se font à 50 km/h. Donc, en fait, à 30 km/h, on n'a pas tous les bienfaits que l'on veut porter à ces zones 30 km/h, comme parfois on espère que cela fasse moins de bruit ou que cela pollue moins. En réalité, quand un véhicule accélère, il pollue plus et fait beaucoup plus de bruit. Quant à la sécurité, peut-être que les zones 30 km/h sont moins dangereuses. Il rejoint Mme Marion Wahlen sur le fait qu'il faut prêter une attention particulière aux piétons, qui tendent un peu aujourd'hui à se jeter sous les roues des voitures.
- M. Michel Girardet : déclare que, concernant la vitesse, les relevés qui ont été effectués sur l'actuelle zone à 50 km/h ont montré que les vitesses actuelles enregistrées sont déjà très nettement inférieures à cette dernière vitesse. M. Gérard Cretegy a déclaré tout à l'heure que le Conseil communal avait déjà plus ou moins validé ce principe des 30 km/h dans la zone sud. C'est un crédit d'étude; jusqu'à nouvel avis, un crédit d'étude n'est pas un chèque en blanc pour la réalisation d'une zone 30 km/h.
- M. Michael Rohrer : se permet un peu de contredire M. Michel Girardet. S'agissant des relevés de vitesse, il y a effectivement 2 ou 3 petites rues où les vitesses ne sont pas très élevées, mais ce n'est pas le cas de la plupart des rues. Par exemple, si on regarde les mesures faites à la rue du Perron, on est à 45 km/h en haut et 48 km/h au niveau du V85, c'est donc pratiquement du 50 km/h; si l'on prend la rue de Riant-Coteau, on est à 48 km/h également; à la rue du Midi, on est à 49 km/h. Alors on est loin de la vitesse de 30 km/h ou de la vitesse de 38 km/h, qui est le V85 pour faire valider une zone. Il y a encore bien de la

marge et ce qui est évident, c'est que les zones où les vitesses sont déjà relativement basses sont celles où les mesures les plus petites et les moins chères seront prises.

- M. Georges Grandjean : personnellement, il doit dire qu'il apprécie beaucoup la zone 30 km/h dans la partie nord de la ville, particulièrement la règle de la priorité de droite, qui est la même qui s'applique à tous les croisements. Il trouverait cohérent que cette règle soit également appliquée dans la zone sud, afin qu'elle soit la même sur tout le territoire. Finalement, les investissements principaux sont nécessités par la sécurisation de quelques carrefours. C'est pour cela que le budget est relativement important et ce n'est pas vraiment la zone 30 km/h qui nécessite ces dépenses.
- Mme Véronique Villaine : pense que, au-delà de la vitesse, le fait d'avoir une zone 30 km/h limite le trafic parasite, c'est-à-dire les gens qui auraient tendance à éviter l'avenue du Mont-Blanc pour couper le plus vite possible pour rejoindre un autre axe quand l'avenue du Mont-Blanc est engorgée. On sait que c'est ces gens qui risquent de ne pas respecter nos enfants qui traversent les routes. Donc, rien que pour éviter cela, on va déjà gagner pas mal. Ensuite, le fait d'avoir une zone 30 km/h est quand-même un facteur incitatif à laisser sa voiture. Quand on peut aller vite d'un point à un autre, on va prendre sa voiture; s'il faut zigzaguer, s'arrêter et autre, on va plus prendre un vélo ou peut-être plus aller à pied, et donc avoir une meilleure qualité de vie.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Par 39 oui, 16 non, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 15 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 760'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 760'000.-.*

## **7. Préavis municipal n° 16 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des places de jeux sur le territoire de Gland**

- Mme Charlotte Gabriel, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Annick Freuler : a juste une question par rapport au contrat de maintenance, qui est mentionné à la page 2 du préavis et où il est mentionné que "...la "Cité-Ouest" est astreinte à des travaux de faible importance qui seront réalisés via le contrat de maintenance que la ville de Gland possède avec l'entreprise TopJeux". Elle voudrait savoir exactement ce que couvre ce contrat de maintenance puisque, dans le préavis, l'on voit que, pour la Cité-Ouest, mises à part la fourniture et la pose de jeux, il y a aussi des travaux de génie civil et des revêtement qui doivent être changés.
- Mme Christine Girod : explique de manière globale comment cela se passe pour la maintenance de ces places de jeux, elle pense qu'il est important que les Conseiller(ère)s le comprennent bien. Tout d'abord, les places de jeux communales sont contrôlées de manière hebdomadaire par le Service de la voirie, qui fait un contrôle visuel et un contrôle au toucher. Ces contrôles sont documentés et font partie d'un registre. Il existe en outre un contrat d'entretien conclu avec la société TopJeux, laquelle fait des contrôles 4 fois par année, qui sont un peu différents et qui sont plus des contrôles de résistance, d'usure, de conformité avec les normes. Cette société fait ensuite un rapport à l'attention du Service et il est catégorisé les degrés de problèmes qu'il y a. Si c'est rouge, c'est très urgent à changer, si c'est orange c'est un peu moins urgent mais cela doit se faire dans l'année qui suit, et si c'est vert c'est que tout est en ordre. Sur la base de ces contrôles et de ces rapports, au moment du budget, le Service fait son planning pour l'année suivante, regarde ce qui peut être financé par le biais du budget, ce qui doit être éventuellement financé par un préavis, et ce qui doit

être éventuellement financé si ce sont des petits travaux. Ce qui est bien avec la société TopJeux, c'est que si des pièces ou des éléments doivent être changés, elle le fait tout de suite, mais c'est évidemment facturé en plus. Le contrat s'élève à CHF 10'000.- par année pour TopJeux, et cela fait partie du budget qui est voté une fois par année par les Conseiller(ère)s. Concernant la question de Mme Annick Freuler et la phrase du préavis mentionnée, il y a manifestement quelque chose qui n'est pas tout à fait bien compris puisque, concernant les travaux prévus à Cité-Ouest, le sol est pris en compte dans le préavis, alors que les autres points, soit des choses plus légères qui peuvent être faites dans le cadre de ses travaux, seront effectués par la société TopJeux dans le cadre du contrat, et qui donc passeront par le budget.

- M. Daniel Calabrese : explique que, s'il comprend bien, la société TopJeux a un contrat de contrôle essentiellement, et s'il y a de petits travaux à effectuer, ceux-ci sont faits par dite société et facturés à la pièce, et que le reste des travaux se trouvent sur le préavis. Ce n'est donc pas un contrat de maintenance mais plutôt un contrat de contrôle. Par maintenance, on comprend que, comme pour les ascenseurs normalement, il y a une prestation qui est faite et qu'une partie de la maintenance est en principe payée. Plusieurs Conseiller(ère)s l'avaient compris comme cela, d'où la question.
- Mme Christine Girod : déclare que cela peut être considéré comme un contrat de maintenance. Elle communique également le résultat des votes faits au collège de Mauverney auprès du Conseil des délégués : 385 votes ont été enregistrés sur 413 élèves. Une classe n'a pas rendu son vote dans les délais et 11 enfants n'ont pas pu s'exprimer car ils étaient absents. Il y a eu 50 voix pour le wagon toboggan, 330 voix pour la Jeep et 32 absentions.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 16 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection des plaes de jeux sur le territoire de Gland, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 180'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 180'000.-.*

## **8. Préavis municipal n° 17 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'administration communale pour la législature 2016-2021**

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Patrick Wegmann : est stupéfait de voir qu'il y a certaines choses qui ne sont pas claires. Ce mardi, il a appelé la commune pour avoir certains renseignements et il a appris que les ASP avaient déjà déménagé leurs bureaux du bâtiment communal à Montolly. Ceci dit, si on regarde le calendrier mentionné dans le préavis, à la page n° 5, il est mentionné que "*sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, les travaux pourront démarrer au printemps 2017*". Il se demande dès lors pour quelle raison les Conseiller(ère)s n'ont jamais été mis au courant que les ASP allaient déménager directement. S'agissant du coût pour le déménagement au bâtiment Montolly n° 1, il s'élève à CHF 36'500.-. Il s'agit peut-être d'une décision de la commune, mais dans la mesure où il a été fait un préavis municipal demandant d'avoir l'acceptation des Conseiller(ère)s, il aimerait bien savoir pour quelle raison la Municipalité a pris la décision de faire déménager des gens avant qu'une décision du Conseil communal ne soit prise.

- M. Gérald Cretegnny : comprend bien la réaction de M. Patrick Wegmann. La Municipalité avait indiqué aux Conseiller(ère)s, tant par le budget que par quelques informations, que le personnel de la ville de Gland allait augmenter. De nouveaux postes de travail sont créés et chacun d'eux a des conséquences également sur le lieu où il va être localisé. Un nouveau service, soit le Service de l'administration générale, dirigé par Mme Christine Etienne, a été créé et a repris des collaborateurs déjà en poste. Ce Service occupe des bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment communal. Jusqu'à maintenant, la place de travail de Mme Christine Etienne était située au niveau du Secrétariat municipal. Il ne va pas faire aux Conseiller(ère)s tout le tableau des rocade qu'il y a à faire, mais cela veut simplement dire que chaque fois qu'un poste de travail se libère, la Municipalité essaie de commencer à faire des rocade. Dans le cadre des ASP, cette rocade était possible maintenant et cela permet à la Municipalité d'avancer dans le cadre de ce préavis. Il précise qu'il n'y a pas eu de travaux ni de dépense par rapport strictement à cet objet là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 17 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'administration communale pour la législature 2016-2021, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 308'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 308'500.-;*
- III. d'autoriser le dépassement extra budgétaire d'un montant de CHF 24'710.- sur le compte 350.3161.00 pour l'exercice 2017.*

## **9. Préavis municipal n° 18 relatif à la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland**

- Mme Béatrice Saxer Brown, rapporteur de la Commission technique, lit les amendements proposés puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé à l'art. 9 relatif à la durée du mandat, à l'art. 28 relatif aux compétences complémentaires, à l'art. 32 relatif à la tenue du procès-verbal, et à l'art. 44 relatif au budget.
- La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission technique.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La procédure sera la suivante :
  - ouverture de la discussion et vote sur le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, chapitre par chapitre et amendement après amendement;
  - ouverture de la discussion et vote sur le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland dans son entier;
  - ouverture de la discussion et vote sur le préavis n° 18.

Le président rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

### **Discussion et vote sur le chapitre "But du Conseil d'Etablissement" (art. premier)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre "But du Conseil d'Etablissement" (art. premier).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Décision*

*Le chapitre "But du Conseil d'Etablissement" est accepté à l'unanimité.*

## Discussion et vote sur le chapitre "Formation du Conseil d'Etablissement" (art. 2 à 17)

- La Commission technique propose l'amendement suivant à l'art. 9 – Durée du mandat :

*La durée du mandat est de deux ans et demi. Il est renouvelable.*

*Le parent de l'enfant qui quitte l'établissement est réputé démissionnaire. Les viennent-ensuite de chaque établissement occupent, dans l'ordre des voix obtenues, les postes laissés vacants, pour autant qu'ils soient toujours parents d'élèves dans l'établissement concerné. En cas d'absence de viennent-ensuite, ~~les représentant-e-s des parents au Conseil d'établissement élisent un-e remplaçant-e parmi les parents d'élèves de l'établissement concerné~~ une nouvelle élection doit avoir lieu.*

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté à l'unanimité.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 9 amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 9 amendé est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, une abstention signifiée.*

- La discussion est ouverte sur le chapitre "Formation du Conseil d'Etablissement" (art. 2 à 17), amendé à son art. 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Formation du Conseil d'Etablissement" amendé à son art. 9, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, une abstention signifiée.*

## Discussion et vote sur le chapitre "Organisation du Conseil d'Etablissement" (art. 18 à 26)

- La discussion est ouverte sur le chapitre "Organisation du Conseil d'Etablissement" (art. 18 à 26).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Organisation du Conseil d'Etablissement" est accepté à l'unanimité.*

## Discussion et vote sur le chapitre "Compétences" (art. 27 à 43)

- La Commission technique propose les amendements suivants :
  - à l'art. 28 – Compétences complémentaires :

*Le Conseil d'établissement propose en outre des mesures qui concernent les prestations péri et parascolaires tels que les cantines scolaires, l'accueil parascolaire, les devoirs surveillés et les transports scolaires (art. 66a et 114 LS).*

*Dans le cadre du budget communal alloué aux établissements scolaires, le Conseil d'établissement peut :*

- 1. Prendre connaissance de la politique générale en matière de camps, courses et voyages;*
- 2. prendre connaissance des programmes et actions de prévention proposés par les établissements;*
- 3. prendre connaissance des programmes d'activités culturelles et sportives;*
- 4. se prononcer sur l'organisation des cérémonies de promotions et de fin d'année, voire y contribuer;*
- 5. ~~valider~~ préavisier les changements d'horaires.*

- à l'art. 32 – Tenue du procès-verbal :

*Le/la Secrétaire tient, sous sa responsabilité, les procès-verbaux des assemblées.*

*Les procès-verbaux sont :*

- *déposés au service de l'administration générale et des affaires sociales dix jours au plus tard après la séance du Conseil d'établissement;*
- *remis à chaque membre du Conseil d'établissement au moins 10 jours avant la séance suivante;*
- *publics et accessibles sur le site web de la Commune et sur le pilier public.*

- La discussion est ouverte sur l'amendement de l'art. 28 proposé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 28 amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 28 amendé est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.*

- La discussion est ouverte sur l'amendement de l'art. 32 proposé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté à l'unanimité.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 32 amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 32 amendé est accepté à l'unanimité.*

- La discussion est ouverte sur le chapitre "Compétences" (art. 27 à 43), amendé à ses art. 28 à 32.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Compétences", amendé à ses art. 28 et 32, est accepté à l'unanimité.*

### **Discussion et vote sur le chapitre "Budget de fonctionnement" (art. 44 à 46)**

- La Commission technique propose l'amendement suivant à l'art. 44 – Budget :

*Conformément à l'article 32 LEO, le Conseil communal détermine le budget alloué au Conseil d'établissement.*

*Il est remis à la Municipalité avant le 15 septembre de chaque année.*

*Les indemnités de séance sont déterminées selon les mêmes critères ~~que celles versées aux membres du Conseil communal.~~*

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'amendement est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées.*

- La discussion est ouverte sur l'art. 44 amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*L'art. 44 amendé est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées.*



- La discussion est ouverte sur le chapitre "Budget de fonctionnement" (art. 44 à 46), amendé à son art. 44.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Budget de fonctionnement", amendé à son art. 44, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.*

**Discussion et vote sur le chapitre "Examen de la gestion" (art. 47)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre "Examen de la gestion" (art. 47).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Examen de la gestion", est accepté à l'unanimité.*

**Discussion et vote sur le chapitre "Disposition finale" (art. 48)**

- La discussion est ouverte sur le chapitre "Disposition finale" (art. 48).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le chapitre "Disposition finale" est accepté à l'unanimité.*

**Discussion et vote sur le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland**

- La discussion est ouverte sur le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, amendé à ses art. 9, 28, 32 et 44.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Décision*

*Le règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, amendé à ses art. 9, 28, 32 et 44, est accepté à l'unanimité.*

**Discussion et vote sur le préavis n° 18 relatif à la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland dans son ensemble**

- La discussion est ouverte sur le préavis n° 18 relatif à la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

***Décision***

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 18, relatif à la révision du règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, soit :*

- *d'adopter la révision du règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, amendé à ses art. 9, 28, 32 et 44;*
- *de transmettre ce règlement au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.*

## 10. Préavis municipal n° 19 relatif à l'assainissement du bruit routier – "mesure d'allègement"

- M. Martin Ahlström, rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, savoir :
  - autoriser, par voie de procédure séparée, la PPE Route de Nyon 10 à combler le triangle de terrain se trouvant devant le bâtiment de la PPE (parcelle 242, DP 137) à ses propres frais;
  - supprimer l'interdiction de tourner sur la rue du Borgeaud pour les véhicules venant sur la route de Luins depuis l'autoroute,puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Thierry Genoud : déclare que, contrairement à ce que certain(e)s Conseiller(ère)s croient, la Municipalité a bien lu les vœux formulés par la Commission technique et arrive facilement à répondre au premier : si un dossier est remis à la Municipalité, la décision sera prise en fonction des lois, des règlements et des possibilités offertes. Par contre, et il en est désolé, le second vœu est complètement irréalisable puisque, lors de l'adoption du PPA Commune-Borgeaud, qui a vu le quartier Eikenott être construit, il a été impératif de refuser le "tourner droite" en venant de la route de Luins, ceci pour des questions de bruit le long du Borgeaud. Ce qui fait que, en acceptant ce second vœu, le PPA Borgeaud serait rendu non conforme et la Municipalité ne peut malheureusement pas entrer en discussion.
- M. Yves Froidevaux : explique qu'il était intervenu lors de la dernière séance du Conseil communal puisque, selon lui, plusieurs des questions qui étaient posées par les opposants ne trouvaient aucune réponse dans la réponse municipale et il avait suggéré que les Conseiller(ère)s puissent avoir une sorte de complément de réponse écrite qui puisse être adressée aux opposants. Il constate qu'il n'y a pas de complément à ces réponses et, pour sa part, il estime que, quand on pose des questions, on doit y répondre. Il s'opposera donc symboliquement à ce préavis.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 19 relatif à l'assainissement du bruit routier – « mesure d'allègement », soit :*

*1. d'approuver les réponses aux oppositions décrites dans dit préavis.*

## PREMIERE LECTURE

## 11. Préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson

- La séance est fixée au 9 mai 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
  - Premier membre* : Mme Léonie Wahlen, PLR
  - Membres* : Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – M. Larry Sarrasin, PS-Les Verts-POP, M. Michel Bardet, UDC.
- La discussion est ouverte.

- M. Olivier Moulin : aurait deux questions pour la Commission technique et, avant, une petite réflexion préliminaire : le préavis évoque des problèmes de sécurité dans cette zone. A son sens, il y a deux autres problèmes avec le chemin du Lavasson : le premier est que ce chemin est assez étroit, il n'a pas de ligne médiane, et c'est assez dangereux, surtout du côté du pont; le second est que, du côté de la gare, on a un chemin à 50 km/h qui débouche brutalement sur une zone à 20 km/h, ce qui fait qu'il est assez difficile de respecter la vitesse de 20 km/h dans la zone de la gare, et il pense qu'on va arriver tout naturellement un jour ou l'autre à classer ce chemin du Lavasson en zone 30 km/h. Cela lui paraît être une issue qui va se présenter forcément un jour ou l'autre. Il demande donc à la Commission technique de regarder dans cette perspective et de voir si le projet tel que présenté peut aussi être valable dans une zone 30 km/h. Sa deuxième question constitue à demander à la Commission technique de regarder s'il y a un moyen de faire un marquage au sol qui ferait une ligne médiane sur le chemin du Lavasson. Si cela est effectivement possible, il faudrait peut-être profiter des travaux pour effectuer ce point-là aussi.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **12. Préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron**

- La séance est fixée au 2 mai 2017 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Yann de Siebenthal, GdG

*Membres* : M. Samuel Freuler, GdG – M. Heinz Beutler, PLR – Mme Véronique Villaine, PS- Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC.

La Commission des finances avait été initialement prévue pour rapporter sur cet objet. Comme elle en a le droit, elle a renoncé à rapporter sur ce préavis.

- La discussion est ouverte.
- M. Patrick Vallat : voulait intervenir sur ce préavis qui est, il le rappelle, un crédit d'étude. Il s'étonne qu'on écarte d'office l'étude et la possibilité, ou la faisabilité, de mettre des pistes cyclables, au moins d'un côté ou des deux, sur ce tronçon ou voire les deux. Il aimerait bien que la Commission technique pose sérieusement la question à ce propos. Comme il s'agit d'un crédit d'étude, alors autant étudier la faisabilité éventuelle de ces pistes cyclables. Et s'il y a de bonnes raisons ou de mauvaises raisons, il faut que les Conseiller(ère)s puissent les lire dans le rapport.
- M. Michael Rohrer : explique que la Municipalité n'a pas du tout écarté la présence de pistes cyclables. Il suffit de regarder le petit schéma qui se trouve à la page n° 3 du préavis, les pistes cyclables sont incluses ici dedans, dans les calculs de largeur de voirie.
- M. Georges Grandjean : est un peu surpris qu'on ouvre ce nouveau chantier sur une route qu'il ne paraît pas vraiment urgent de corriger, alors que le chantier du Borgeaud est depuis longtemps en attente. Il semble que de nouvelles forces vont devoir être engagées sur ce dossier-là et il trouve dommage de retarder, peut-être à cause de cela, le chantier du Bourg.
- M. Michael Rohrer : déclare que ces deux projets n'ont rien à voir ensemble vraiment. Si cette étude sur la Vy-Creuse et sur le Perron est faite, c'est aussi parce que la zone 30 km/h au sud de la ville est en train d'être mise en place et que l'on veut, avec ce projet ici, avoir un deuxième axe structurant vraiment de descente entre le haut de Gland et la route cantonale, et ceci en attente d'avoir, il ne sait pas à quel terme, une collectrice ouest.
- M. Patrick Vallat : désire préciser son propos de tout à l'heure. Effectivement, il y a un joli schéma qui a été fait, mais ce qu'il voulait dire plus précisément, c'est qu'il y a quand-même des tronçons où il n'y aura pas de piste cyclable. Et c'est ça la question qu'il pose. Il n'y a rien de plus désagréable pour le cycliste qu'il est, et M. Michael Rohrer est d'ailleurs dans la même association que lui, soit PRO VELO, de ne pas avoir de pistes cyclables continues.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### 13. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional

- Suite à la nouvelle règle de répartition des sièges et aux discussions tenues lors de la réunion annuelle entre les Présidents, les Chefs de groupes politiques, la Municipalité et le Bureau du Conseil communal du 20 mars dernier, il s'est avéré que la plateforme PS-Les Verts-POP doit proposer un délégué supplémentaire.
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de M. Rupert Schildböck, qui était jusqu'à présent délégué suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est dès lors soumise au vote à main levée.

#### **Résultat**

*A une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, M. Rupert Schildböck est nommé délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.*

### 14. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional

- Pour les mêmes raisons que celles invoquées au point 13. ci-dessus, la plateforme PS-Les Verts-POP doit proposer un(e) délégué(e) suppléant(e) supplémentaire.
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Mme Caroline Félix.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est dès lors soumise au vote à main levée.

#### **Résultat**

*A une large majorité, aucun avis contraire, une abstention signifiée, Mme Caroline Félix est nommée déléguée suppléante au Conseil intercommunal du Conseil régional.*

- M. Jacques Carpentier : déclare qu'il lui semble qu'il manquera un(e) délégué(e) suppléant(e) pour la plateforme PS-Les Verts-POP, dans la mesure où l'un des délégués suppléant a été nommé officiellement, il faut qu'il ait un(e) suppléant(e).

Le président remercie M. Jacques Carpentier pour cette remarque. Ce point sera vérifié et, au besoin, sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

## DIVERS

### 15. Postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales"

Le président passe la parole à M. Victor Braune pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Daniel Calabrese : remercie tout d'abord M. Victor Braune d'avoir déposé ce postulat, qui est tout à fait d'actualité. Ce point a été abordé lorsque la Commission des finances et la Commission de gestion se sont rencontrées. Ce sujet a aussi été un thème de discussion lors de la réunion annuelle entre les Présidents, les Chefs de groupes politiques, la Municipalité et

le Bureau du Conseil communal, preuve que c'est un souci constant. Il est vrai que, dans les groupes, quelques problèmes sont rencontrés pour obtenir le feed-back de ce qui se passe dans ces cercles intercommunaux. Il croit que le fait de mettre en place quelque chose n'est pas seulement souhaitable, mais que c'est une nécessité. Maintenant, où il a un peu de difficultés à voir, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites : on peut faire une Commission municipale, on peut faire une Commission du Conseil communal, cette Commission peut être permanente, non permanente, avec un grand nombre de membres, elle doit pouvoir peut-être rapporter ou ne pas rapporter, est-ce que les membres des Commissions intercommunales doivent y siéger ou non, dans quelle proportion ? On ouvre un peu une boîte de Pandore, mais c'est bien, c'est cela qu'il faut faire à la fin. Et lui, ce qu'il propose de faire, plutôt que d'envoyer le postulat à Municipalité et qu'elle concocte pour les Conseiller(ère)s quelque chose dans son coin – non pas que la Municipalité fasse des choses pas bien, loin de lui de penser cela, il croit que la Municipalité le connaît – c'est que le Conseil communal prenne un peu les choses en main. C'est vrai que c'est un préavis qui aurait pu venir du Bureau, cela aurait pu être l'une des possibilités. Lui ce qu'il propose, c'est de renvoyer ce postulat à une Commission, non pas tellement pour décider si les Conseiller(ère)s vont l'accepter ou non, parce qu'il pense qu'il faudra l'accepter, mais qui elle prendrait cela en charge, au niveau des différents groupes politiques, en collaboration avec la Municipalité – parce que ce n'est pas bien non plus que les Conseiller(ère)s fassent tout cela dans leurs coin dans la mesure où la Municipalité travaille également avec eux dans ces conseils intercommunaux – et qu'elle prépare un peu le terrain et donne quelques lignes directrices. Une fois que ces lignes directrices auront été données, et donc que le cadre aura été placé, cela peut être renvoyé à la Municipalité pour qu'elle le peaufine, ou alors demander au Bureau de le faire, ce qui serait également une possibilité. Comme le permet l'art. 73 du Conseil communal, il demande à ce que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une Commission afin de nouveau pas de voir si ce postulat doit être accepté ou pas, mais simplement pour que les différents groupes politiques soient associés à ces décisions avec la Municipalité pour trouver une solution qui convienne à tout le monde.

- M. Gérald Creteqny : croit que tant M. Victor Braune que M. Daniel Calabrese ont raison. Tout d'abord, il voudrait juste revenir sur la question de la Commission sur les affaires intercommunales. Aujourd'hui, les Conseiller(ère)s ont nommé une nouvelle personne pour le Conseil intercommunal du Conseil régional. Il faut savoir que, actuellement, dans le cadre du Conseil régional, les membres sont extrêmement prudents et essaient de trouver des solutions pour que la communication passe beaucoup mieux entre tout d'abord les personnes directement impliquées par exemple dans le cadre du Comité directeur du Conseil intercommunal, et le Conseil intercommunal, puis ensuite au-delà envers les instances communales. Il prend juste l'exemple de ce soir : quand il a indiqué aux Conseiller(ère)s les communications concernant le Conseil régional, il souhaitait assez fortement que l'un des délégués au Conseil régional puisse dire cela devant le Conseil communal. La ville de Gland a de la chance d'avoir un Municipal qui se trouve au Comité directeur, mais il y a plus de 30 communes qui n'ont pas cette chance-là et qui sont donc uniquement dans le travail avec leurs délégués. Et c'est tout ce travail-là que le Comité directeur essaie de faire, car il faut effectivement que les liens se tissent, il faut que les membres du Comité directeur, qui touche toutes les organisations intercommunales, arrivent à comprendre la façon dont cela se passe au niveau des communes. Et il faut pouvoir avoir des gens qui le lui disent. D'autre part, il est important, au niveau des communes, d'avoir les informations de ces Conseils ou des Comités directeurs. C'est un jeu finalement qui va se passer dans les deux sens, et il faut essayer de le mettre sur pied. Dans ce sens-là, la Municipalité ne peut qu'encourager ce travail autour d'une commission intercommunale. Après, sur la manière de le faire, il pense peut-être qu'effectivement le renvoi devant une Commission est intéressant dans la mesure où cela permettrait de partager déjà quelques avis et de voir dans quel sens aller. C'est un signal positif. Il pense qu'il faut pouvoir le faire d'entente entre la Municipalité et le Conseil communal, dans le sens où chacun a à y gagner.
- M. Victor Braune : est évidemment tout à fait ouvert à la proposition de M. Daniel Calabrese, il pense même qu'elle est tout à fait censée. Inversement, il est également possible d'imaginer que le postulat soit renvoyé à la Municipalité et que le débat ait lieu en plenum au moment où le règlement devra obligatoirement être changé, si tant est que les Conseiller(ère)s acceptent le postulat. Il s'agit effectivement d'un projet à remodeler et à creuser. Sur la procédure, il est effectivement ouvert à toutes les propositions.

- Le président précise que l'art. 73 du Règlement du Conseil communal prévoit en effet que, lorsque l'on est en présence d'un postulat, celui-ci puisse être renvoyé à l'examen d'une Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport. Il semble aujourd'hui que la tendance aille vers l'adoption de ce postulat et le renvoi à une Commission technique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*La proposition de renvoi étant soutenue par une large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, une Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat sera nommée.*

## **16. Interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui.**

Le président passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.

- M. Michael Rohrer : déclare qu'il est vrai que la Municipalité pourrait déjà apporter certaines réponses, dans la mesure où de toute façon la déchetterie sera déménagée d'ici quelques années. Afin d'étudier l'ensemble des questions posées, la Municipalité répondra par écrit lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

## **17. Divers et propositions individuelles**

- M. Michel Girardet : relève que l'intervention de M. Jacques Carpentier au cours de la séance du Conseil communal concernant la nomination supplémentaire d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional était tout à fait justifiée dans la mesure où, jusqu'à ce jour, la plateforme PS-Les Verts-POP avait une déléguée et un délégué suppléant; le suppléant actuel ayant été nommé en tant que délégué et dans la mesure où la plateforme PS-Les Verts-POP a droit à un(e) délégué(e)/délégué(e) suppléant(e) de plus, il aurait dû être nommé deux suppléant(e)s au Conseil intercommunal du Conseil régional. La remarque était donc pertinente.
- Le président explique que ce fait va être contrôlé et sera traité lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- Mme Charlotte Gabriel : annonce aux Conseiller(ère)s sa démission dans la mesure où, pour des raisons professionnelles, elle déménagera tout prochainement à Berne.
- Le président remercie Mme Charlotte Gabriel pour tout ce qu'elle a apporté dans cette assemblée et lui présente ses meilleurs vœux pour sa vie future à Berne.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 22 juin 2017 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Christian GANDER

Karine TEIXEIRA FERREIRA

- Annexes :
- Postulat de M. Victor Braune intitulé "Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales"
  - Interpellation de M. Patrick Messmer relative à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui

# Postulat « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales »

Gland, le 6 mars 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Alors même que la commune est le pouvoir politique le plus proche des citoyens, on observe une nette tendance à la régionalisation de nombreuses tâches auparavant exclusivement exercées par les seules communes et aujourd'hui majoritairement concertées au niveau intercommunal, régional ou même intercantonal. Gland est indéniablement un « pôle » pour une partie du district de Nyon et notre ville est de ce fait fort bien représentée au Conseil régional, dans les instances du « Grand Genève » ainsi que dans des associations et commissions intercommunales de plus en plus nombreuses (comme l'APEC ou Réseau d'accueil des Toblerones pour ne citer qu'eux). Face à cette tendance à la régionalisation, une supervision de la politique régionale de la Ville par le délibérant communal apparaît opportune.

Permettre au Conseil communal, par l'intermédiaire d'une commission permanente, de comprendre les politiques régionales de la Municipalité et de les orienter (sans pour autant entraver la nécessaire marge de manœuvre de l'exécutif) créerait indéniablement une plus grande cohésion de défense des intérêts glandois et compréhension lors de votes sur des objets importants comme par exemple d'éventuelles futures installations sportives d'envergure régionale (piscines, patinoires). En effet, cela touche et limite bien souvent des compétences fondamentalement communales comme l'aménagement du territoire. Sans la rendre obligatoire, la présence des conseillers communaux et citoyens siégeant au Conseil régional, à l'APEC ou au RAT serait évidemment un atout.

Des commissions des affaires régionales et intercommunales ont été créées par les municipalités et conseils communaux dans de nombreuses communes vaudoises plus grandes et plus petites que Gland, notamment à Lausanne (135'000 hab.), à Renens (20'000 hab.), à Nyon (20'000 hab.), à Pully (18'000 hab.), à Bussigny (8'000 hab.), à Cheseaux-sur-Lausanne (4'000 hab.) et à Commugny (2'600 hab.).

Usant de mon droit d'initiative, je demande par ce postulat à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la mise en place d'une « commission permanente des affaires régionales » du Conseil communal ou, subsidiairement, de la Ville en s'inspirant si nécessaire des commissions semblables des communes précitées. Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse et ses propositions en réponse à ce postulat.

Victor Braune



# Interpellation Patrick Messmer relatif à l'aménagement de la déchetterie, en vue de l'évolution sociale et écologique d'aujourd'hui

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nos liens sociaux sont en perpétuelle mutation, et notre monde de la performance nous entraîne journallement à ces changements. Les cafés de village sont de moins en moins fréquentés, le commerce de détail change, et les rapports humains diminuent au dépend de nos réseaux dits « sociaux. »

Heureusement, un lieu humain reste préservé, encouragé et utilisé de tous : La déchetterie.

Ce lieu, est-il besoin de le rappeler, véhicule plusieurs valeurs citoyennes:

- Le respect de la nature, et l'écologie.
- L'acte citoyen, et son sens de la responsabilité.
- L'aménagement du temps consacré, pour ce qui est désormais une obligation, voire une contrainte.

C'est donc au politique, d'entretenir et d'encourager, la continuité de ces efforts. Et de trouver des solutions afin de persévérer et maintenir cet esprit.

Il est d'autre part essentiel de penser cet espace pour le rendre accessible aux enfants, en garantissant un cadre sécuritaire, pédagogique et ludique. Ainsi, l'enfant accompagné de ses parents participe à ce geste écologique et développe ainsi une attitude « éco-consciente ».

Dans cet esprit, et dans ce qu'on doit bien appeler un phénomène de société, plusieurs communes ont transformés à peu de frais leur lieu de récolte des déchets en créant **un lieu de convivialité**. Le concept est simple :

- Terrasse, table et chaise (max. 10 personnes).
- Une machine à café
- Mais surtout des casiers d'exposition ou tout à chacun peuvent déposer des objets usagers, et pouvant servir à d'autres (petits appareils ménagers, livres, etc.).
- Toutes les bennes sont accessibles aux plus petits, avec des marches adaptées
- Des pictogrammes ludiques permettent aux plus jeunes de comprendre le sens du tri et d'y participer
- Il existe un vrai lieu de parage pour les voitures qui rendent l'accès aux bennes totalement sécuritaires
- Des activités ludiques en lien avec le tri sont organisées ponctuellement avec les jeunes (ramassage, tri, etc.)

Ainsi chaque citoyen pourra prendre quelques minutes de son temps pour boire un café, rencontrer des gens, et joindre pourquoi pas « Le futile à l'agréable » lors de son acte citoyen.

Belle récompense pour un effort consacré à la nature, et au respect de celle-ci. Et agréable alternative face à ce qui est devenu une obligation, depuis la taxe au sac. Il est même à parier, qu'en rendant cette démarche agréable et conviviale, l'utilisation-même de la déchetterie soit en augmentation.

Dés lors, je me permets d'interpeller la Municipalité, en lui posant les questions suivantes :

- Est-elle consciente de l'effort de chaque habitant, et pense-elle nécessaire d'encourager ce mouvement ?
- Peut-elle, à moindre frais, envisager un lieu de convivialité prévu à cet effet ?
- Est-elle en mesure de penser cet espace pour mobiliser les plus jeunes, futures citoyens actifs dans notre commune ?
- Si oui, dans quel délai.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

Patrick Messmer

En collaboration avec Madame Isabelle  
Houmard